

Lille, le **30 SEP. 2024**

Affaire suivie par :
Bureau de la planification et de la gestion
opérationnelle de crise
pref-bureau-bpgoc@nord.gouv.fr

Le préfet du Nord

à

Mesdames et messieurs les maires du département

Objet : changement d'horaire pour les essais mensuels SAIP

Le ministère de l'Intérieur a mis en service un nouveau logiciel de déclenchement des sirènes du Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP).

À la différence de la précédente technologie, ce nouvel outil permet un déclenchement simultané des 172 sirènes du département.

Votre commune étant dotée d'une sirène reliée au SAIP, je vous informe qu'à compter du 2 octobre 2024, les essais mensuels auront lieu chaque premier mercredi du mois à 11h45 pour l'ensemble des communes du département du Nord. Les sirènes préalablement déclenchées à 11h50 seront donc dorénavant déclenchées à 11h45.

Pour mémoire, le signal d'essai des sirènes ne dure qu'une minute et quarante et une secondes.

Si la sirène de votre commune est habituellement déclenchée à 11h50, je vous invite à prévenir la population au préalable par tout moyen à votre convenance (panneaux à message variable, site internet de la commune, bulletin municipal....)

La préfecture du Nord assurera une communication sur les réseaux sociaux.

Pour le préfet,
Le sous-préfet
chargé de la suppléance du directeur de cabinet



Pierre GILLARDEAU

Copie :

- Mesdames et messieurs les sous-préfets d'arrondissement
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord
- Monsieur le Directeur Interdépartemental de la police nationale
- Monsieur le commandant du Groupement de gendarmerie départementale du Nord